

Des populations se regroupent par affinités sociales et culturelles

# L'entre-soi, valeur refuge dans une société en crise

*La recherche d'un habitat socialement homogène n'est plus l'apanage des classes les plus riches. Conséquence d'un sentiment croissant d'insécurité, cette évolution est-elle irréversible ?*

Le concept est montré du doigt, critiqué, dénoncé, car il n'est pas très glorieux et pas toujours assumé. « L'entre-soi », le souhait ou le besoin de se regrouper avec ceux qui nous ressemblent, est pourtant l'un des comportements humains les mieux partagés. Inconscients ou très organisés, parfois même grâce au détournement de textes de loi ou en utilisant des failles juridiques, ces choix de vie fracturent profondément notre société selon des lignes changeantes. Ainsi, par exemple, la lecture urbain-rural ne correspond plus à une division sociale claire et les frictions entre ville et campagne sont parfois bien moins marquées que celles qui opposent deux communes voisines au sein d'une même agglomération. L'espace périurbain a aussi été progressivement construit à partir d'une lecture « spatiale » des problèmes. Par exemple, des ménages modestes ont cherché à s'appropriier l'espace résidentiel à distance des quartiers populaires de grands-ensembles et des centres-villes huppés. Derrière cette volonté, pas toujours consciente, la quête d'un entre-soi protecteur joue un rôle essentiel.

À l'opposé de la mixité sociale portée aux nues comme un mantra que l'on espère parfois performatif, l'entre-soi est moins étudié, en tout cas en France, sauf par quelques sociologues qui s'attachent surtout à l'entre-soi des riches. « Les enquêtes consacrées aux quartiers résidentiels montrent d'abord à quel point l'exclusivité contrôlée des espaces est une dimension de la domination sociale. L'entre-soi est en effet activement recherché : jouir des grandes avenues, des espaces verts et des paysages implique d'être en petit nombre ; en partager l'accès est source de promiscuités, parfois de confrontations non désirées. Mais l'entre-soi est aussi un moyen permettant d'accumuler d'autres ressources : la reproduction des positions par le contrôle de la conjugalité des jeunes,

le secret dans lequel se tissent les alliances politiques, le maintien du capital symbolique consacré par des adresses prestigieuses », explique la sociologue Sylvie Tissot, coordinatrice du numéro sur « Les espaces de l'entre-soi » des *Actes de la recherche en sciences sociales* (n° 204, septembre 2014/4).

Quoi de plus simple pour caractériser, ou caricaturer, l'entre-soi que de choisir, ici ou là, les concentrations de richesses les plus connues. Chaque ville a la sienne, – immeuble cosu, impasse « réservée », quartier estampillé bourgeois –, qui abrite chacune son lot de ménages très aisés, de milliardaires ou de stars, à l'abri relatif des paparazzis et des ragots. Ces lieux particuliers, souvent situés dans des environnements beaux et préservés dont l'entrée est contrôlée et l'accès limité, ne sont pas si nombreux en France. Les « condominiums » sont bien plus répandus de l'autre côté de l'Atlantique, au nord comme au sud, où les inégalités plus criantes sont aussi plus assumées. Les « gated communities » sous la forme américaine – ces clusters horizontaux ou regroupés dans des tours avec gardiens à l'entrée, clôture, règlement intérieur et cooptation des nouveaux arrivants – furent un temps considérées comme une menace pour la cohésion sociale. Le maire de Mathieu, une commune de l'agglomération de Caen, l'exprimait en ces termes en 2007 (cité par le géographe Jean Rivière dans son article, *Le « Neuilly caennais » en campagne municipale*) : « Je vois bien dans le conseil à l'heure actuelle, c'est un sujet difficile à aborder. Donc si on ne le fait pas [mettre en place une mixité sociale plus importante], on va se retrouver dans un village comme un village américain où on mettra les grillages autour et puis des gens pour garder autour de la commune. Parce qu'on se retrouvera avec des gens, des vieillards, des retraités avec des gros moyens... qui vivront ensemble sans avoir des jeunes et un renouvellement... C'est de la folie, de la folie. »

S'il est plus diffus, et de ce fait plus difficile à identifier, en tout cas dans des limites spatiales précises, l'entre-soi existe bel et bien, aussi, dans des milieux moins favorisés. La même notion jugée antidémocratique lorsqu'elle concerne les plus privilégiés est parfois un mot d'ordre des groupes se sentant opprimés. Dans l'espace résidentiel, les prix d'accès aux terrains ou aux logements fixent la hauteur de la barrière à l'entrée. Le revenu est un bon signe de reconnaissance et un bon ferment de regroupement, mais il n'est pas le seul. « En choisissant un quartier, on choisit un voisinage et notamment des fréquentations pour ses enfants, on revendique ou on subit une image sociale, parfois une identité politique », écrit le chercheur en études urbaines Éric Charmes. Les signes extérieurs de richesses, lorsqu'ils manquent, sont remplacés par la recherche ou la revendication d'un destin commun, de connaissance et de reconnaissance qui renforcent le sentiment d'être à sa place ou l'envie de s'en faire une.

### **L'entre-soi des classes moyennes existe aussi**

Lydie Launay, chercheuse associée à l'université de Rennes-2, a suivi plusieurs familles dans des quartiers d'Île-de-France pour essayer de caractériser les diverses formes d'entre-soi. Son étude, « Entre ouverture à la « mixité sociale » et entre-soi. Enquête sur les classes moyennes de la métropole parisienne », cherche à comprendre comment cette communauté de vie est ressentie, si elle est choisie ou subie et quels effets elle peut avoir à la fois sur les individus concernés et sur l'évolution des espaces qu'ils occupent. Loin des caricatures des ultra-riches, cette sociologue a choisi des classes moyennes pour qui, parmi toutes les contraintes de choix d'un logement (composition de la famille, lieu de travail, histoire familiale, âge...), la capacité financière demeure le principal facteur de décision.



*La gentrification a bouleversé la sociologie de certains quartiers populaires de Paris à l'image de la rue des Martyrs dans le 9<sup>e</sup> arrondissement. © J. Porier*

À niveau de revenu égal, elle observe des trajectoires différentes, voire divergentes, dans les choix résidentiels des quatre groupes étudiés. L'un habite le 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris près de la rue des Martyrs, un univers gentrifié dont certaines rues touchent aux sommets des prix parisiens, qui dispose de tous les commerces, d'une position centrale bien desservie par les transports en commun et d'un environnement culturel cosmopolite. Ce qui ne les empêche pas de se définir comme les « pros du 9<sup>e</sup> ». Et les incite, pour garder une cohérence avec cette position dans l'échelle sociale, à se mettre parfois, via des associations, au service de (beaucoup) plus démunis qu'eux. Ces familles ont fait des sacrifices pour pouvoir « rester » ou

« arriver » là et acceptent de disposer d'un reste à vivre plus faible que s'ils habitaient dans d'autres quartiers ou hors de Paris. « On a tout en bas de chez soi », « pas besoin de sortir du quartier » sont les commentaires positifs qui reviennent. Mais habiter là a un coût et présente le risque de ne plus pouvoir l'assumer, un jour ou l'autre. La gentrification enrichit les propriétaires mais a tendance à fragiliser les locataires.

Le second groupe habite à Chateaufort, un village de 1 400 habitants, près du plateau de Saclay dans les Yvelines. Une majorité de cadres qui vit là, acceptent les longs trajets domicile-travail pour profiter d'un environnement privilégié qu'ils ne souhaitent pas voir changer. Préserver cette tranquillité et ce paysage leur impose paradoxalement d'en sortir. Ils utilisent leurs voitures pour aller travailler, mais aussi faire leurs courses dans les grandes surfaces voisines dont ils combattent l'arrivée dans « leur » village, celui-ci étant réservé au café, au restaurant et à la boulangerie « de la place ».

Le troisième panel vit au Raincy, une ville de 14 000 habitants en Seine-Saint-Denis surnommée parfois le Neuilly du 93. Ces familles recherchent un logement confortable et valorisant dans un environnement urbain qui l'est moins, en se mettant à l'abri dans des maisons clôturées de murs et en contournant la carte scolaire pour inscrire leurs enfants dans des établissements bien notés.

Les ménages du panel qui vivent à Noisy-le-sec, dans une partie plus pauvre de la Seine-Saint-Denis, voient en revanche leur franchissement du périphérique comme une privation de certaines commodités. À moins d'un grand projet urbain qui prend généralement au moins 15 ans, ils ne peuvent pas compter sur une gentrification rapide et doivent se faire une place dans un environnement plus modeste et un habitat en majorité social. Les nouveaux arrivants, ex-Parisiens se retrouvent dans les Amap (association

pour le maintien d'une agriculture paysanne), au théâtre, à la médiathèque ou à la fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) et s'impliquent dans des engagements culturels et sociaux jugés indispensables pour conserver leur statut social. Il les aide à relativiser les contrariétés quotidiennes liées au fait de vivre dans une ville et un milieu plus populaires, dans lesquels ils se sentent déclassés. Pour eux comme pour les habitants du Raincy, la mixité est toutefois imposée dans les transports en commun. Au moins en journée, le RER est le cordon ombilical vers l'extérieur et Paris, tandis que les habitants de Chateaufort transportent leur bulle en montant dans leur voiture et que ceux du 9<sup>e</sup> n'en sortent pas du tout.

Une fois installés, les « entre-eux » ont à cœur de conforter ou de préserver l'enclave qu'ils ont, de gré ou de force, constituée, et dans laquelle ils cherchent à conserver leur place et à se forger une identité. Le dernier arrivé étant parfois le premier à s'opposer à l'emménagement des suivants. L'exclusion de l'autre est assumée sous divers prétextes et pas toujours réservée aux populations aisées et bourgeoises. Les mouvements « Not in my backyard » (« pas dans mon arrière cour »), concept diffusé par le chercheur américain Mike Davis dans son ouvrage *City of Quartz*, utilisent ainsi toutes sortes de méthodes plus ou moins efficaces et légales pour préserver cet environnement social de plus en plus considéré comme un privilège et parfois comme une valeur marchande. La première méthode consiste à s'opposer aux projets immobiliers, surtout lorsqu'ils promettent d'accueillir des populations différentes et généralement plus pauvres, logées dans des logements sociaux ou – pire –, des lieux d'hébergement. La menace de dévalorisation de son patrimoine par la simple proximité d'un voisinage moins argenté, ou la crainte de l'autre supposé agressif ou délinquant, révèle des comportements jusque-là enfouis sous une couche de courtoisie ou de civilité. Gwenaëlle d'Aboville, urbaniste et fondatrice de l'agence Ville Ouverte, chargée d'animer pour la ville de Paris les réu-

## **PRIVATISATION, MODE D'EMPLOI**

Ouvertes à tous les vents, mais pas à tout le monde, certaines rues ferment leurs portes la nuit, ou plutôt leurs grilles. D'autres n'accueillent que ceux qui disposent du code d'entrée ou d'un titre de propriété qui leur donne le droit de l'utiliser. Héritage des lotissements du XIX<sup>e</sup> siècle ou résurgence d'un besoin de sécurité ou de tranquillité des riverains, le nombre de voies privées n'est pas en baisse à Paris, au contraire. Elles ont toutes ce statut dans les lotissements fermés. La capitale en compte 1 055 contre un peu plus de 700 dans les années 1990. Le phénomène est étroitement lié aux développements immobiliers qui relient plusieurs immeubles et ont créé, entre eux, des passages privés. C'est le cas notamment des ensembles commerciaux à l'air libre, comme Bercy-Village dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, ou plus récemment, Beaupassage dans le 7<sup>e</sup>. Les collectivités exigent néanmoins que

l'usage de ces voies reste public, au moins pendant la journée. Quand ils sont ouverts, rien ne distingue apparemment ces lieux des rues adjacentes. Sauf que le droit privé s'y exerce, ce qui signifie qu'elles sont parfois chauffées si leur gestionnaire le décide et surtout surveillées par des sociétés de sécurité ou de gardiennage qui peuvent expulser les personnes jugées « indésirables », par leur comportement ou leur allure... La privatisation d'une rue, après sa construction, est également possible. Il faut la déclasser, c'est-à-dire la faire passer dans le domaine privé de la commune qui ensuite peut vendre le terrain qu'elle représente. Cette décision ne dépend pas que du bon vouloir des propriétaires qui voudraient l'acheter, elle doit être validée en conseil municipal. Une fois privé, l'espace revient aux copropriétaires, qui sont chargés de l'entretenir.

nions publiques préalables à l'installation du centre d'hébergement géré par l'association Aurore, dans le bois de Boulogne et le 16<sup>e</sup> arrondissement, se souvient de l'extrême violence qui régnait dans ces assemblées. Et des insultes lancées sans aucune retenue aux représentants des pouvoirs publics et aux futurs occupants des lieux. Mais ce genre d'opposition peut naître ailleurs, dès lors que la proximité d'une autre population peut faire craindre un « déclassé » de ceux qui sont déjà là. Les recours sont généralement motivés par d'autres raisons plus avouables. Le respect de l'environnement, la défense des espaces naturels, l'opposition à la sur-densification, de soi-disant préoccupations collectives sont hypocritement utilisées pour se mettre à l'abri... des autres.

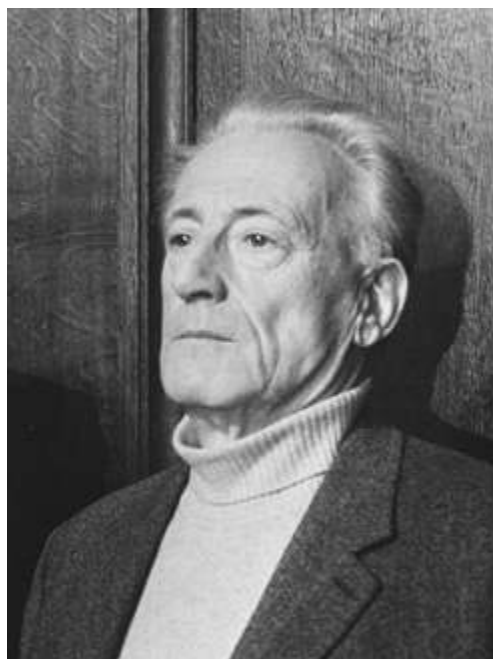
### « L'enfer pavillonnaire »

À la résistance peut se substituer le départ. Un déplacement fortement encouragé par les pouvoirs publics, pour des raisons politiques et économiques. Les années 1970 et 1980 ont ainsi vu le développement d'une France péri-urbaine, aujourd'hui fustigée pour sa responsabilité dans l'étalement urbain, soutenu par les prêts d'accession à la propriété. Ces financements préférentiels, distribués par toutes les banques, rendaient réel, à moindre frais, le rêve de millions de familles de bénéficier d'une promotion sociale en sortant des HLM (habitation à loyer modéré) pour acheter une maison entourée d'un bout de pelouse et mettre à distance ses voisins. « Le sociologue Pierre Bourdieu n'exprime guère de sympathie pour les aspirations petites-bourgeoises des ménages populaires, mais il voit malgré tout ces derniers comme des victimes (...) d'un pouvoir politique d'État qui cherche à tempérer les ardeurs révolutionnaires des couches populaires en enchaînant leur fraction salariée stable à un crédit. [...] Ces promesses servent également les intérêts des entreprises du bâtiment, des constructeurs automobiles et des groupes pétroliers. Et, compte tenu des plus values foncières offertes par l'urbanisation, les acquéreurs de pavillons sont aussi une manne providentielle pour des élus locaux coalisés avec des propriétaires fonciers », estime Éric Charmes.

Les chercheurs ne sont pas unanimes sur les conséquences politiques de cette urbanisation périurbaine et notamment sur l'homogénéité des votes de ces « petits » propriétaires coincés dans leur « enfer pavillonnaire ». Mais le mouvement des gilets jaunes en a rassemblé certains par leur sort partagé : difficultés économiques, éloignement des équipements, des transports en commun et, plus globalement, privés d'un niveau de service public et d'un droit « à la ville » comme le définissait Henri Lefebvre en 1967. Éric Charmes apporte une nuance à ce tableau victimaire : « Quelque chose ne colle pas, écrit-il. Beaucoup d'attentes des habitants des campagnes sont en décalage avec les idéaux portés par le droit à la ville. S'ils se sont mis à distance de la métropole, ce n'est pas seulement parce qu'ils y ont été contraints par les coûts du foncier mais aussi parce qu'ils voulaient résider à la campagne, tranquilles, à l'écart des villes et de leur effervescence. Pour de nombreux péri-urbains, la desserte bus risque d'amener à leurs portes l'agitation dont ils ont voulu s'éloigner. Faut-il alors parler de droit au village ? ».

Ce chercheur en études urbaines s'est lui aussi penché sur le cas du village de Chateaufort dont il décrit le processus de « clubbisation », c'est-à-dire de défense de logiques sociales et politiques propre à la communauté qui s'est constituée là. Ses habitants se sont, par exemple, mobilisés contre les nuisances engendrées par l'aérodrome voisin de Toussu-Le-Noble et contre l'opération d'intérêt national du plateau de Saclay. « Des règlements d'urbanisme très protecteurs en résultent et conduisent à des discours du type « il n'y a plus de terrains constructibles » alors que seulement un quart du territoire de la commune est urbanisé. Cela se traduit par une légère baisse du nombre d'habitants

depuis 1990, malgré la forte attractivité de la commune, les habitants y vieillissent et leurs enfants quittent le foyer parental, sans que de nouveaux ménages puissent être accueillis faute de construction nouvelles ». Le « droit au village », en référence au droit à la ville d'Henri Lefebvre, ne tient plus dès lors que sont oubliés l'urbanité, le mélange, l'ouverture, le droit à l'expérience, à la rencontre, à la différence. Le géographe Jacques Levy évoque une préférence pour une sphère domestique plutôt que l'ouverture sur le monde, le choix de la possession d'un jardin plutôt que la fréquentation d'un parc, d'une voiture plutôt que des transports en commun et finalement la revendication d'un droit au repli et à la mise à l'écart de soi ou d'autrui. Dans les années 1970, le droit au village aurait pu prendre appui sur les utopies communautaires ou les projets de changer la vie dont rêvait une partie des citadins pressée de repeupler les campagnes. Plaider pour un « droit » au village aujourd'hui semble plutôt favoriser l'instauration de clubs résidentiels. Des lieux inertes et infertiles, sinon d'un entre-soi et d'une reproduction sociale.



*Paru en 1968,  
Le Droit à la ville  
d'Henri Lefebvre  
est devenu un  
manifeste de la  
lutte contre la  
privatisation des  
espaces publics.*



### **Des politiques publiques contre l'entre-soi**

En 2014, la loi Alur (pour un accès au logement et à un urbanisme rénové) a supprimé la possibilité pour les maires de définir, dans leurs plans locaux d'urbanisme (PLU), une taille minimale de terrains à bâtir. Certains l'utilisaient comme un « ticket d'entrée », parfois établi à 1 000 mètres carrés sous des prétextes d'assainissement et de coûts de réseaux prohibitifs pour la collectivité. Dans les faits, cette mesure permettait de trier les accédants. D'autres municipalités pratiquent la préemption pour limiter la hausse des prix immobiliers, mais aussi parfois la baisse afin choisir leurs habitants. En décembre 2002, SOS-Racisme a ainsi porté plainte avec constitution de partie civile contre la municipalité de Pont-de-Chéruy en Isère, au prétexte que celle-ci aurait recouru, plusieurs fois, à son droit de préemption pour empêcher des familles issues de l'immigration d'acheter un logement sur la commune. Au-delà de leurs convictions d'intérêt général, la position de certains élus pour ou contre le logement social a longtemps été liée aux conséquences électorales que le peuplement des différents modes d'habitat était censé garantir.

La loi Solidarité et renouvellement urbains (SRU) du 13 décembre 2000 a tenté de réparer la disparité inscrite dans le territoire entre les quartiers pauvres, ceux issus de la Reconstruction, et les enclaves plus riches et plus diversifiées. Ce, en contraignant à la mixité sociale par le rapprochement physique et géographique des propriétaires, des locataires du secteur dit libre et de ceux du logement social. Son article 55 dispose que chaque ville de plus 3 500 habitants doit atteindre 25 % de logements sociaux à horizon 2020 (repoussé à 2025 puis 2031). À ce pourcentage, les PLU des grandes villes, Paris en tête puis d'autres, ont ajouté l'obligation de mixer programmes libres et sociaux au sein de mêmes quartiers voire de mêmes opérations. La loi Égalité et Citoyenneté de 2017 contraint désormais les bailleurs à loger hors des quartiers classés dans la « politique de la ville » – soit les plus pauvres et où les logements sociaux sont les plus nombreux –, un quart des demandeurs prioritaires dont les revenus sont très bas.

Vingt ans après la loi SRU, le constat est double. Si le logement social construit depuis le vote de ce texte est effectivement moins concentré, la manière dont il est habité ne témoigne pas d'une baisse notable de l'entre-soi, comme le décrivent, chiffres à l'appui, les économistes Kevin Beaubrun-Diant et Pierre Tristan-Maury. « Certaines communes ou quartiers déjà pauvres accueillent de plus en plus de ménages modestes, alors que d'autres communes, déjà riches, ont continué à se « spécialiser » en attirant des familles aisées. » Même si le logement social est mieux réparti sur le territoire, les écarts de revenu ont continué de se creuser. Et les enclaves de pauvreté sont plus nombreuses et plus pauvres en 2015 qu'en 1999. Ainsi, le parc privé (locataires et propriétaires-occupants) d'un côté, le parc social de l'autre, sont de plus en plus homogènes. En revanche, et malgré une proximité spatiale qui a progressé, ils sont de plus en plus différents l'un de l'autre en termes de revenus. La concentration de pauvreté augmente dans les logements sociaux, tandis que les ménages les plus modestes sont de moins en moins présents dans le parc privé. Parue en août 2020, une étude de France Stratégie confirme ces évolutions : la ségrégation a augmenté entre 1990 et 2015 dans les cinquante-cinq aires urbaines de plus de 100 000 habitants en France. Les cadres et chefs d'entreprise sont ainsi une fois et demi plus inégalement répartis que les ouvriers et employés. Et une part croissante de cadres vit dans un quartier à majorité de cadres (0,1 % en 1990, 14 % en 2015).

Ces résultats interrogent sur la capacité et le souhait des habitants d'un même pays à vivre ensemble et les conséquences sur la cohésion d'une société de la présence concomitante de populations qui ne se croisent pas et ne communiquent plus. Cette assignation à sa classe sociale ou à son lieu de résidence rendent difficiles les bifurcations liées à des rencontres non prévues ou au formatage positif que promettaient l'école républicaine ou la démocratie. Sans confondre assignation et choix, sans tomber non plus dans les délires populistes des menaces séparatistes, il semble acquis que la ségrégation résidentielle augmente. Provoquant pour les uns un effet richesse à défendre, pour les autres une promotion sociale à conquérir ou un sentiment de déclassement rassembleur. La crise du Covid a révélé de manière encore plus éclatante ces inégalités territoriales. Elle risque d'ajouter aux crises sociales et environnementales, la menace de la contagion, c'est-à-dire, la peur des autres.

CATHERINE SABBAH, DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE DE L'IDHÉAL

*À partir de 19 heures,  
l'accès de la cité  
des Fleurs dans le 17e  
arrondissement  
de Paris est réservé aux  
résidents de la rue.  
© J. Porier*



*Le visiteur doit franchir  
deux grilles pour  
accéder à la tranquillité  
de la cour Saint-Pierre dans  
le 17<sup>e</sup> arrondissement.  
© J. Porier*

*La villa Pierre-Ginier  
dans 18<sup>e</sup> arrondissement  
est fermée  
aux visiteurs de jour  
comme de nuit.  
© J. Porier*

